

25 nov 2022 -18:00

Appartient à [Conseil des ministres du 25 novembre 2022](#)

Développement du stock fédéral pharmaceutique stratégique

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a pris un certain nombre de décisions dans le cadre du développement du stock fédéral pharmaceutique stratégique.

Le SPF Santé publique a créé la Plateforme stock pharmaceutique stratégique (PSPS). Elle réunit différentes administrations formant le "kern" à savoir la Défense, l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), le Centre de crise national (NCCN) et le SPF Santé publique. Le 16 aout dernier, le ministre de la Santé publique a donné mission à la PSPS d'établir une liste de priorités relatives à la constitution du stock stratégique en produits pharmaceutiques dans le contexte de la menace de terrorisme chimique, biologique et radionucléaire, ainsi que de la menace pandémique en y ajoutant le stock stratégique à prioriser en matière de matériel de protection personnelle et masques chirurgicaux.

La PSPS recommande l'acquisition rapide de médicaments et produits dans deux types de stocks :

- un stock central pour les 19 médicaments particuliers liés à des menaces CBRNe qu'on ne retrouve pas dans le circuit régulier ni dans tous les hôpitaux et dont il est jugé absolument nécessaire que l'autorité fédérale dispose d'une certaine quantité propre.
- un stock rotatif présent chez les fabricants pour les 7 médicaments qu'on retrouve dans le circuit régulier puisqu'ils sont utiles dans la pratique hospitalière journalière (tels que des antibiotiques) et mis sur le marché par plusieurs firmes. Ils ne constituent donc pas une menace de pénurie imminente en cas d'incident mais on doit disposer d'une réserve en cas d'incident augmentant les besoins de façon très aigue

La PSPS recommande également l'acquisition d'un stock stratégique fédéral de masques chirurgicaux couvrant les besoins pour une période de trois mois en période de pic, correspondant à 45 millions de pièces, ceci dans le cadre d'un marché public dont les modalités doivent permettre une rotation minimum du stock et servir de centrale d'achat aux hôpitaux.

Ces recommandations ont été validées par le Conseil des ministres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la
Coopération au développement et de la Politique des
Grandes villes

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be